

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1094/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons (transfert de licence)

n° 71-1094/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
7 août 1971

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1971

Date du numéro
25 août 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Hassan Liban est autorisé à exercer le commerce des boissons, licence de 3° classe, à Djibouti (angle rue de Brazzaville et boulevard de Gaulle)